This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B
52
.A26

MÉMOIRE

SUR

L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE

ADRESSÉ

A LA CHAMBRE DES PAIRS

PAR

Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

PARIS.
LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
IMPRIMEURS DE N.-S. P. LE PAPE ET DE Mgr L'ARCHEVÊQUE,
RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1844.

Digitized by Google

Digitized by Google

B
52
.A26

Digitized by Google

Digitized by Google

824

MÉMOIRE

SUR

L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE

ADRESSÉ

A LA CHAMBRE DES PAIRS

PAR

M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Digitized by Google

PARIS.—IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

Digitized by Google

Affre, Denis Auguste

MÉMOIRE

SUR

L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE

ADRESSÉ

A LA CHAMBRE DES PAIRS

PAR

M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

PARIS.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE,

RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1844.

Digitized by Google

Digitized by Google

Vignaud
4-15-30

MÉMOIRE

SUR

L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE.

MESSIEURS LES PAIRS,

Engagé dans une lutte où, à défaut de tout autre avantage, nous avons la supériorité incontestable du droit, nous continuons nos réclamations, et nous les renouvellerons long-temps encore. Pressé par le sentiment d'un grand devoir, nous élevons la voix, alors même que nous avons à peine le temps de recueillir et de coordonner nos pensées, pour offrir à la noble chambre des considérations dignes du grand débat sur lequel elle est appelée à prononcer. Nous parlons avec l'espoir d'être écouté favorablement; nous parlerons, alors même que tout espoir de succès nous sera ôté. Une force et une raison supérieures à tous les pouvoirs, à tous les intérêts, nous défendent de garder le silence. Dieu le veut : il doit être obéi.

Dans la grave question qui préoccupe tous les esprits, l'enseignement philosophique doit tenir une place très-importante, et, à plusieurs égards, la première. L'honorable commission de la chambre des

Digitized by Google

pairs a accordé à l'enseignement philosophique de l'Université une sérieuse attention; il a été défendu avec beaucoup d'art par un membre de la noble chambre, le seul peut-être qui doive l'honneur d'y siéger à sa célébrité philosophique. Dans son habile défense, M. Cousin a énoncé des faits, émis des principes, formé des vœux auxquels nous ne pouvons rester indifférens. Réduit à la nécessité de les contredire, nous le ferons avec les égards dûs à un écrivain distingué, mais aussi avec une grande liberté. Comment pourrions-nous espérer la liberté d'enseignement, si nous n'avions recours à la liberté de discussion? Si l'on veut savoir, dès le début, toute notre pensée, nous la dirons sans détour : La liberté d'enseignement est une compensation nécessaire des inconvéniens attachés à la liberté des cultes, à la liberté de la tribune, à la liberté de la presse. Cette dernière est à son tour une arme indispensable pour conquérir la liberté d'enseignement : ainsi ces libertés sont inséparables. D'autre part, elles ont leurs avantages, nous le reconnoissons; elles ont leurs dangers, personne ne le nie : les dangers l'emporteront s'ils ne sont conjurés par une éducation plus religieuse, que la liberté seule peut nous donner.

Nos Observations du mois d'août 1843, le Mémoire que nous avons adressé récemment au Roi, de concert avec les Évêques de la province de Paris, les nombreuses et éloquentes réclamations de nos collègues et de plusieurs écrivains catholiques fort

Digitized by Google

distingués, sur le projet de loi, me dispensent de discuter encore une fois les divers points de ce grand débat; mais je me crois obligé d'attirer de nouveau l'attention d'une assemblée aussi éclairée et aussi sage sur la question de l'enseignement philosophique, parce qu'elle est la plus essentielle, et que toutes les autres s'y rattachent inévitablement. Commençons par examiner le point de vue auquel s'est placée l'honorable commission : « La commission s'est de» mandé s'il ne convenoit pas de distraire les études » de philosophie (de l'instruction secondaire); si » ces études n'excédoient pas les limites de l'ensei» gnement scholaire; si la philosophie ne devoit » pas être réservée aux cours des Facultés. »

Malgré la force des argumens produits en faveur de cette hypothèse, la commission, continue le savant rapporteur, n'a pas cru qu'il fût de son devoir de s'y arrêter, parce qu'elle *espère que les abus seront prévenus* au moyen d'une surveillance active et d'un programme sagement rédigé (1) et réglé de manière à rassurer les *esprits les plus timides et les plus prévenus*.

(1) « Que le ministre de l'instruction publique, que le conseil royal qui lui prête son appui et le concours de ses lumières aient toujours, sur ce sujet délicat, l'œil et l'oreille ouverts; qu'ils tracent d'une main ferme et sévère, en matière de philosophie, la ligne de démarcation entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire; qu'ils n'admettent dans

Digitized by Google

Qu'on nous le pardonne, nous n'avons point une pareille sécurité. La commission a entrevu un danger, le plus grand qui puisse menacer l'enseignement élémentaire de la philosophie : c'est celui d'*ébranler les données sur lesquelles repose la conviction unanime du genre humain.* Pour le prévenir, elle ne trouve d'autre remède que de reléguer la philosophie dans l'enseignement supérieur.

Nous croyons utile d'établir la réalité du danger, de montrer qu'il a une cause autre que celle que suppose la commission, et qu'il faut un autre remède.

La commission de la noble chambre, tout *en* avouant la possibilité du péril, s'efforce d'en écarter la pensée. En effet elle affirme que, tandis que

l'enseignement secondaire, rien qui dépasse les études de logique, de morale, de psycologie élémentaire ; qu'ils relèguent dans l'enseignement supérieur toutes les questions qui peuvent ébranler, ne fût-ce qu'un moment, les données sur lesquelles repose la conviction unanime et spontanée du genre humain, altérer de près ou de loin la tranquillité, la sérénité d'esprit de la première jeunesse ; que l'enseignement philosophique soit, non-seulement réservé, mais uniforme, non-seulement restreint, mais réglé ; et les esprits les plus timides, les plus prévenus se rassureront. Nous insistons sur ce dernier point ; puisque l'Université est un corps, ce corps doit faire sentir partout sa présence, et puisqu'il répond de ses professeurs, s'il doit laisser, dans les Facultés, beaucoup de liberté à leur enseignement, il doit en rester dans les colléges le régulateur et l'arbitre. » (P. 28 du Rapport.)

Digitized by Google

l'enseignement philosophique des colléges étoit l'objet d'inquiétudes exagérées de la part des pères de famille, de dénonciations et de déclamations dans une certaine partie de la presse, on n'a pas protesté contre les cours des Facultés. (Rapp. p. 25 et 26.)

Pour nous mettre à l'abri du reproche d'exagération, et justifier les craintes des catholiques et de l'épiscopat, au sujet de ces deux espèces de cours, nous sommes contraint de prendre nos preuves dans les écrits de nos adversaires; et parce que des citations nombreuses ne sont pas possibles, nous nous arrêterons surtout à ceux d'un philosophe qui dirige en ce moment l'enseignement des professeurs, qui compte parmi eux de nombreux élèves, dont les leçons et les écrits nous représentent une foule de leçons et d'écrits émanés des autres membres de l'Université. Il en convient lui-même assez clairement lorsqu'il repousse les attaques dirigées contre la philosophie universitaire : « Je suis le » principal accusé, dit-il, et avec raison; car il faut » bien que je le reconnoisse, si la direction de » l'enseignement philosophique est une direction » fausse en principe, malfaisante et dangereuse dans » ses conséquences, je suis non pas le seul, mais » le plus grand coupable. » (Disc. à la chambre des Pairs, séance du 23 avril 1844.)

M. Cousin prétend triompher des accusateurs en citant la liste des ouvrages qui seuls peuvent

Digitized by Google

être désignés aux élèves, et le programme des matières qui seules peuvent être enseignées.

Nous prétendons justifier l'accusation, en faisant remarquer, d'abord que les ouvrages à consulter et le programme laissent aux professeurs assez de liberté pour enseigner les doctrines les plus fausses et les plus dangereuses : liberté dont ils jouissent, tout le monde le sait. Nous ferons remarquer aussi que les professeurs des colléges et des Facultés préféreront les doctrines de M. Cousin, qu'ils respectent comme leur oracle, qu'ils redoutent comme leur juge, à des philosophes qui, morts depuis un ou deux siècles, sont impuissans à donner des encouragemens ou des faveurs.

Avant tout, nous avons besoin de louer M. Cousin de deux choses : la première, est de s'être rapproché il y a deux ans, plus qu'il n'avoit jamais fait, de la philosophie chrétienne ; la seconde, d'avoir préféré à ses propres écrits ceux des philosophes qui ont exposé d'une manière complète les vérités fondamentales de la religion naturelle. Loin de nous aussi la pensée de lui faire un reproche des variations qui l'ont éloigné de ses premières erreurs. Mais nous pensons qu'il est utile, nécessaire jusqu'à un certain point de les connoître, parce qu'elles seules peuvent faire apprécier l'influence de l'enseignement philosophique de l'Université. Si les hommes politiques perdent leur autorité lorsqu'ils changent fréquemment sur les questions où le doute est pour-

Digitized by Google

tant permis, et facile, sinon à justifier, du moins à concevoir, au milieu d'une société que les révolutions ont sillonnée dans tous les sens, quelle peut être l'autorité d'un philosophe, directeur de l'enseignement philosophique, qui professe d'abord le faux, qui plus tard professe le vrai, sans rétracter le faux, l'adoptant au contraire une seconde fois par la réimpression des livres qui le contiennent. Le vrai sur Dieu est dans quelques préfaces; le faux est dans ses leçons et dans ses écrits les plus considérables.

Bornons-nous pour le moment à signaler les variations successives sur le premier de nos dogmes, qui est aussi la plus grande et la première des vérités philosophiques :

En quatorze ans, M. Cousin a enseigné : 1° que Dieu n'est pas distinct de l'univers; 2° que Dieu en est distinct, et qu'il est créateur, mais créateur nécessaire; 3° qu'il est créateur, mais créateur libre.

En 1828, ce Dieu est tout à la fois « principe, fin et milieu, au sommet de l'être et à son plus humble degré, infini et fini tout ensemble, triple enfin, c'est-à-dire Dieu, nature et humanité (1). Si Dieu n'est pas tout, ajoute-t-il, il n'est rien. » Dire que Dieu est tout, c'est dire avec les athées qu'il est la nature, et rien de plus.

Cinq ans plus tard, le célèbre philosophe veut

(1) Frag. philos. de M. Cousin, p. 74, 75, 76, 77. Édit. de 1828.

Digitized by Google

bien admettre une création, pourvu qu'elle soit nécessaire. *Il n'y a pas plus de Dieu sans le monde, que de monde sans Dieu* (1). En 1838, la nécessité disparoît : *il applaudit au Dieu spirituel et libre du christianisme* (2); mais ce Dieu libre, chose difficile à concevoir, est *essentiellement actif et créateur* (3) En 1842, la création n'est plus un acte essentiel, mais un acte *plus conforme à la sagesse et à la bonté de Dieu* (4). Que feront les nombreux professeurs qui dépendent de M. Cousin? Oseront-ils signaler ses variations, combattre ses erreurs, revenir à de plus saines doctrines quand il y revient lui-même? Il en est bien peu qui osent lui adresser les paroles sévères que vient de lui faire entendre un professeur distingué par son esprit et par son instruction philosophique.

« La date de nos troubles à l'Université, dit M. Saphary (5), coïncide avec la date de cette philosophie, qui, brisant les limites anciennes d'un enseignement circonscrit par des mains prudentes, nous a jetés sans boussole sur une mer sans rives; nous voulons dire cette histoire imaginaire de la

(1) Frag., t. Ier, p. 18, 19 et 20. Édit. de 1833.

(2) Frag., t. Ier, p. 13. Édit. de 1833.

(3) *Ib.*, p. 22.

(4) Préf. aux Pensées de Pascal, p. 49.

(5) L'École éclectique et l'École française, par M. Saphary, professeur de philosophie au collége royal Bourbon.

Digitized by Google

philosophie, qui n'a été que l'histoire trop réelle des cerveaux les plus désordonnés. »

M. Cousin, qui a eu tant d'autorité pour faire prévaloir ce désordre, en a-t-il beaucoup pour faire revenir à la vérité les maîtres qui s'en sont écartés? On peut en juger par le passage suivant, extrait d'une leçon donnée, il y a peu de temps, à la Faculté des lettres :

« L'homme, en suivant la loi de son développement, traverse tous les degrés de la création et parcourt toute l'échelle des êtres. *Du rang de simple minéral*, il arrive à la dignité d'être moral et religieux.... Ce qui est l'homme aujourd'hui n'a été » d'abord en partie qu'une certaine quantité d'élé- » mens minéraux (1). »

Nous ne ferons pas remarquer qu'un grossier athéisme affirme aussi que l'homme a commencé par être minéral, puisque le professeur repousse formellement l'athéisme. Mais n'est-il pas évident qu'un philosophe chrétien s'exprimeroit autrement sur l'origine de l'homme, qu'il indiqueroit ou supposeroit au moins l'action de Dieu? Lorsque ensuite on vient protester qu'on n'est point contraire à la révélation, et qu'on est en parfait accord avec les évêques sur la morale naturelle telle que la conçoit l'honorable professeur,

(1) Journal général de l'inst. pub. et des cours scient. et litt. 23 décembre 1843. Faculté des lettres de Paris, cours d'hist. de la philosophie moderne.

Digitized by Google

ne sommes-nous pas dispensé de discuter de semblables assertions ?

Revenons à la théodicée de M. Cousin :

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'il y a un lien aussi nécessaire entre la morale et la notion de Dieu, qu'entre l'idée de la loi et l'idée de législateur. Nous n'avons pas besoin de dire que l'incertitude jetée sur ce dogme fondamental a pénétré également dans toutes les questions qui seules ont formé et ont le droit de former la conscience du genre humain; nous voulons parler de la spiritualité, de l'immortalité de l'ame, du libre arbitre, sans lequel on ne conçoit point la moralité des actions humaines. Cette funeste incertitude, il est inutile d'en faire l'observation, ne résulte pas seulement de persévérantes dénégations, mais aussi de nombreuses variations dans lesquelles on affirme et on nie tour à tour des doctrines aussi fondamentales. En les enseignant, un certain nombre de professeurs sont loin d'avoir cette fermeté de principes nécessaire pour échapper à de graves erreurs, à des erreurs qui ne pourroient pleinement triompher dans les esprits, sans rendre toute société impossible. Le danger devient plus grave si l'on fait attention au langage obscur, énigmatique, employé dans les leçons (1) : Il s'ensuit, dit M. l'évêque de » Chartres, que l'étude de la philosophie accable

(1) Nous ne demandons pas s'il y a là une doctrine propre

Digitized by Google

» d'ennui, désole les jeunes gens qui s'y livrent de » bonne foi. Plus ils ont de pénétration, de justesse » dans l'esprit, plus leurs efforts pour débrouiller » ces incompréhensibles subtilités, dessèchent et bri- » sent leur intelligence (1). »

Ce qui précède suffit pour justifier les alarmes des pères de famille et de l'épiscopat; mais il ne suffit point pour montrer le vice radical d'une philosophie qui, alors même qu'elle respecte les vérités qui servent de base à la religion et à la morale, ne leur donne d'autre appui qu'un pur rationalisme. Comparons la méthode de ce dernier avec celle de la philosophie chrétienne ; établissons cette comparaison sur les seules questions où sont traitées les grandes vérités que le savant rapporteur considère avec raison comme fondamentales de la morale. Le philosophe chrétien établit l'existence de Dieu, l'immortalité de l'ame, la différence du bien et du mal, la sanction donnée à la morale, sur des argumens aussi décisifs, aussi complets que ceux

à faire des pères de famille, ce seroit nous jouer du lecteur. Mais de bonne foi, ne se croit-on pas en présence d'une énigme devant laquelle l'esprit est en échec? Le symbolisme oriental a-t-il rien de plus profondément cabalistique ? (L'école éclectique et l'école française, p. 95.) L'obscurité est la mère des erreurs. Si elle ne servoit d'abri à celles de l'école de M. Cousin, nous aurions bientôt pour auxiliaires tous les hommes qui ont cru devoir soutenir sa cause.

(1) Lettre de M. l'Évêque de Chartres sur le Rapport de M. le duc de Broglie et le Discours de M. Cousin.

Digitized by Google

du philosophe rationaliste le plus exact; mais il y ajoute plusieurs autres preuves non moins puissantes, et il donne ainsi, à ces grandes vérités, une foule d'appuis qui les rendent inébranlables.

Le professeur rationaliste prend tous ses argumens dans le domaine de l'abstraction où l'esprit humain découvre, il est vrai, un immense horizon, mais où sa vue se trouble aussi plus facilement, et ses erreurs deviennent plus nombreuses. Comme lui, le philosophe chrétien emploie la faculté d'abstraire, de juger, de comparer; il exerce, comme lui, toutes ses facultés intellectuelles; mais il appelle à son secours, du môins en ce qui touche les vérités universelles, l'autorité de tous les grands génies qui les ont admises, qui en ont fait le fondement de leurs lois, quand ils étoient législateurs, de leurs écrits et de leurs actions, quand ils sont passés avec gloire à la postérité la plus reculée. Ce philosophe invoque l'autorité du genre humain dont la croyance est manifestée par toutes les traditions religieuses, par l'histoire et par les divers monumens du culte. Au sein de l'Eglise catholique et de toutes les sectes chrétiennes, il retrouve ces vérités plus explicites, plus pures, plus heureusement expliquées, plus fermement établies au moyen de la révélation chrétienne et mosaïque. Elles acquièrent une nouvelle force, une force invincible, quand le professeur fait remarquer qu'elles ne peuvent être méconnues sans ôter aux lois, à la règle des mœurs, à la religion, à

Digitized by Google

l'Etat, à la famille, à toutes les institutions sociales, le fondement sur lequel elles reposent. S'il est appelé à instruire des élèves sortis de familles chrétiennes, il les trouve préparés à ce grand enseignement par toutes les habitudes du cœur et de l'esprit. Il n'est pas une seule prière publique ou privée, faite dans le temple ou dans la famille ; il n'est pas une leçon religieuse, depuis celle qui lui fut donnée comme premier exercice de sa mémoire et de son intelligence jusqu'à celle qui a précédé immédiatement son entrée dans le cours de philosophie, qui ne lui rappelle Dieu, une vie à venir, les destinées qui l'y attendent. D'où vient le doute terrible exprimé par le noble rapporteur, que la conviction de l'élève puisse se séparer tout à coup de la conviction unanime et spontanée du genre humain, que son ame jusque là si calme puisse perdre la tranquillité et la sérénité des premières années de la vie? Ce doute a sa source dans le peu d'impression que fait sur un élève un argument métaphysique foiblement compris, promptement oublié, surtout lorsqu'on persuade en même temps à ce jeune homme que le raisonnement sera désormais son unique lumière et le seul moyen d'acquérir la vérité. Des législateurs consommés ne voudroient pas rédiger la loi la moins importante sans consulter l'expérience, sans interroger les monumens du passé, sans combiner la nouvelle règle avec toutes les autres parties de la législation; et le professeur rationaliste n'hésitera pas à donner à des élèves sans expé-

Digitized by Google

rience le droit de refaire les lois éternelles qui régissent les sociétés humaines! Tel est le péril; nous ne l'exagérons pas. Peut-il y avoir une nécessité de subir un péril de cette nature? Il est évident qu'elle n'existe pas. Elle sera évitée par les pères de famille, si on leur laisse la liberté de choisir pour leurs enfans des professeurs qui enseignent une philosophie chrétienne. La conviction où ils sont qu'ils les trouveront plutôt dans les écoles libres explique leur persévérance à réclamer la liberté, et leur douloureuse surprise des difficultés qu'ils ont rencontrées jusqu'ici pour l'obtenir.

Il est vrai que pour les rassurer on leur offre un programme qui semble ne laisser rien à désirer (1).

Sans opposer à l'auteur de ce programme les textes

« (1) Après la logique et la psycologie viennent, dit M. Cou-
» sin, ces autres vérités éternelles qui, grâce à Dieu, n'ont
» manqué à aucun homme, à aucune société : la spiritualité de
» l'ame, la liberté de l'homme, la loi du devoir, la distinction
» de la vertu et du vice, du mérite et du démérite, la divine
» Providence, et ses promesses immortelles inscrites dans nos
» besoins les plus intimes, dans sa justice et dans sa bonté. Ces
» grandes vérités, plus nombreuses et plus lumineuses qu'on
» ne le croit, trouvent un consentement naturel, et leur en-
» semble compose une admirable doctrine qu'aucun philo-
» sophe ne peut revendiquer comme sa propriété particulière,
» et qu'il importe de déposer, dès la jeunesse, dans l'intelli-
» gence et dans l'ame de tous les hommes et de tous les ci-
» toyens. »

(Discours de M. Cousin, séance du 22 avril.)

Digitized by Google

de ses écrits où est altérée la notion de Dieu sur laquelle reposent toutes les croyances qu'il vient d'énumérer, il nous suffira de faire remarquer combien est fragile l'appui que ces vérités trouvent dans le seul raisonnement; combien est périlleuse la méthode qui les prive de tous les autres genres de preuves, qui néglige systématiquement leur secours, et habitue l'éleve à en isoler son intelligence. Si le raisonnement lui fait défaut, parce qu'il n'aura pas été bien compris, ou parce qu'il sera peu en harmonie avec quelque système objet de son engouement, il est exposé à repousser la vérité éternelle pour le système du jour, la vérité nécessaire pour ce qui n'est que le rêve ou l'amusement de son imagination. Ecoutons sur une question aussi importante un des hommes les plus éminens de l'empire, et dont le nom est si glorieusement porté par un membre de la noble chambre : « Les savans et les philosophes de tous les siècles, » dit M. Portalis (Discours du 15 germinal, an x), » ont constamment manifesté le désir louable de » n'enseigner que ce qui est bon, que ce qui est raisonnable; mais se sont-ils accordés entre eux sur » ce qu'ils réputoient raisonnable et bon? Règne-t-il » une grande harmonie entre ceux qui ont discuté et » qui discutent encore les dogmes de la religion » naturelle? Chacun d'eux n'a-t-il pas son opinion » particulière, et n'est-il pas réduit à son propre » suffrage? Depuis les admirables Offices du consul » romain, a-t-on fait, par les seuls efforts de la

Digitized by Google

» science humaine, quelque découverte dans la mo-
» rale? Depuis les Dissertations de Platon, est-on
» agité par moins de doutes dans la métaphysique ?
» S'il y a quelque chose de stable et de convenu sur
» l'existence et l'unité de Dieu, sur la nature et la
» destination de l'homme, n'est-ce pas au milieu de
» ceux qui professent un culte et qui sont unis entre
» eux par les liens d'une religion positive? »

Il ajoute dans une autre partie de son discours :

« En morale, n'est-ce pas la religion chrétienne
» qui nous a transmis le corps entier de la loi natu-
» relle ? Cette religion ne nous enseigne-t-elle pas
» tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce
» qui est aimable? En recommandant partout l'amour
» des hommes, et en nous élevant jusqu'au Créateur,
» n'a-t-elle pas posé le principe de tout ce qui est
» bien ? n'a-t-elle pas ouvert la véritable source des
» mœurs ? »

» Si les corps de nation, si les esprits les plus
» simples et les moins instruits sont aujourd'hui plus
» fermes que ne l'étoient autrefois les Socrate et les
» Platon sur les grandes vérités de l'unité de Dieu,
» de l'immortalité de l'ame humaine, de l'existence
» d'une vie à venir, n'en sommes-nous pas rede-
» vables au christianisme?

Les professeurs qui ont cessé d'être chrétiens, et il en est plusieurs, disons-le sans détour, car il faut être vrai et franc surtout quand il s'agit d'un intérêt aussi élevé, ces professeurs sont-ils plus d'ac-

Digitized by Google

cord que leurs devanciers ? Ils sont rationalistes comme eux, et comme eux ils mettent en doute des vérités qui devroient être inébranlables: comme eux ils ne veulent les obtenir que par le raisonnement; et nous avons montré qu'il y avoit plusieurs autres moyens de les obtenir, et qu'au lieu de les négliger, il falloit les réunir, parce qu'on ne sauroit donner des racines trop nombreuses dans le cœur et dans l'esprit de l'homme, à des principes sur lesquels repose son existence morale, religieuse et intellectuelle. A cela, que disent-ils ? Que nous voulons détruire la raison : comme si deux forces parallèles ou même très-inégales étoient détruites parce qu'elles ont une action commune : comme si l'esclavage et l'alliance étoient une même chose : comme si les Augustin, les Anselme, les Descartes, les Bossuet et les Fénelon ne s'étoient pas élevés plus haut dans leurs sublimes spéculations sur la notion de Dieu, que les Spinosa, les Lessing, les Fichte, les Hégel, et leurs disciples de France. Tout le monde connoît ce que Montesquieu disoit du christianisme comme source des vérités purement sociales. Quand Bossuet parloit de ces mécréans dont *on estime,* disoit-il, *la rencontre funeste;* quand Leibnitz affirmoit en connoître qui seroient prêts à mettre le feu aux quatre coins du monde, et qu'il annonçoit devoir l'y mettre un jour; ils parloient de rationalistes moins éclairés par l'expérience, plus énergiques, plus ardens à faire l'application de leurs principes,

Digitized by Google

que les rationalistes que nous venons de citer : mais les principes eux-mêmes n'étoient pas plus dangereux.

Quoi qu'il en soit, le péril que fait courir l'enseignement philosophique le plus favorisé, et la sécurité que donne l'enseignement auquel on a refusé jusqu'ici le droit de cité, méritent d'être médités par la noble Chambre. Est-ce trop que de réclamer, non pas un droit exclusif, mais la liberté, en faveur de celui qui n'a jamais ébranlé, qui, au contraire, a fortifié des vérités nécessaires, si souvent compromises par l'enseignement rival? C'est sur l'un des deux que repose nécessairement toute la partie morale de l'instruction, la seule qui doive et qui puisse préoccuper sérieusement l'Etat et les familles. Doit-on s'étonner si les pères sont émus, et si nous le sommes avec eux, et si nous sommes étonnés et effrayés que l'Etat ne le soit pas lui-même? L'instruction littéraire donne les formes du langage; c'est là sa destination directe et essentielle, bien qu'elle puisse indirectement développer le sens moral de l'élève. L'instruction philosophique fortifie ou détruit les principes de la religion et de la morale. Entre l'enseignement rationaliste qui fait courir ce danger, et l'enseignement qui le rend moralement impossible, il semble que le choix ne devroit pas être douteux. La philosophie chrétienne a un droit évident à la préférence; et cependant nous ne réclamons en sa faveur que l'égalité ou moins en-

Digitized by Google

core, puisque nous demandons seulement d'être affranchis d'un despotisme exercé contre nous, chose étrange! au nom de la liberté de conscience. Il est évident au contraire que cette liberté appelle et rend nécessaire la liberté d'enseignement. En ce qui touche la philosophie, cette même liberté ne permet pas de nous imposer un enseignement qui met en péril des vérités communes à tous les cultes, des vérités qui ne sont pas seulement chrétiennes, puisqu'elles appartiennent à toutes les religions. Cette même liberté défend de nous refuser l'enseignement philosophique qui nous garantit contre de tels dangers. Seroit-ce le progrès de la philosophie que l'on voudroit favoriser? Nous trouvons la preuve du contraire dans la liste des auteurs que l'Université a été contrainte d'adopter, à cause de la supériorité de leurs écrits sous le seul rapport rationnel. Ils appartiennent au dix-septième et au dix-huitième siècles; les plus éminens d'entre eux sont les plus distingués par leur attachement au christianisme.

Prétendroit-on qu'un enseignement chrétien et catholique feroit perdre à la raison son indépendance et sa force? L'Université ne le juge pas ainsi, quand elle donne pour guides à ses professeurs et à ses élèves Bossuet, Fénelon, Malebranche, Newton et Leibnitz. Pourquoi redouteroit-elle les héritiers de leur doctrine, plus fidèles qu'elle ne l'est elle-même à leurs enseignemens?

L'objection qu'on nous fait suppose du reste une

Digitized by Google

double ignorance. Les adversaires d'une philosophie chrétienne ignorent ou affectent d'ignorer nos principes sur la certitude philosophique.

Nous ne disons pas, comme ils le supposent, que la raison soit impuissante à démontrer les vérités qui appartiennent à la religion et à la morale naturelles : nous disons précisément le contraire. Nous avons condamné, il y a quelques années, et nous condamnons encore ceux qui professoient l'impuissance absolue de la raison ; nous avons enseigné et nous enseignons encore qu'il n'y a pas de vérité qui ne repose, en dernière analyse, sur un assentiment intérieur, et que toutes celles qui forment la foi commune du genre humain peuvent être acquises et justifiées à l'aide du raisonnement. Nous prétendons seulement que la faculté de raisonner n'est qu'un des moyens d'acquérir et de conserver ces vérités. Nous ajoutons que les rationalistes, en repoussant nos moyens, et en exaltant outre mesure l'indépendance de la raison, ont conduit des esprits éminens à un autre excès, c'est-à-dire, à nier les droits mêmes de la raison. Les systèmes de quelques philosophes contemporains n'ont pas eu d'autre cause. Ainsi, tous les extrêmes se touchent, et le rationalisme est plus voisin qu'on ne le pense d'un orgueilleux mysticisme. Enfin, les rationalistes méconnoissent la véritable nature de l'esprit humain et la véritable philosophie ; et telle est la seconde ignorance que nous ne craignons pas de repro-

Digitized by Google

cher à une partie des professeurs de l'Université.

L'homme, dans son être moral et intellectuel, est complexe comme dans son être physique; son corps a besoin de tous ses sens et de tous ses organes; il a besoin de la société au sein de laquelle il vit, pour y développer toutes ses aptitudes, y employer toutes ses forces, y acquérir la perfection dont il est susceptible. Ainsi en est-il de son ame. Le sentiment, la mémoire, l'imagination, donnent un secours puissant à la raison. C'est une erreur de scinder ces facultés, de séparer leurs opérations dans la recherche du vrai; mais une erreur plus grave encore, dans laquelle tombe l'école rationaliste tout entière, est d'isoler la raison de l'autorité des traditions les plus unanimes, de l'autorité du témoignage devant lequel l'homme s'incline par un penchant invincible de sa nature, de l'autorité de l'expérience, et enfin de l'autorité du génie. A ces autorités, nous ajoutons celle de la révélation chrétienne et mosaïque, qui a consacré, conservé, épuré, muni d'une sanction divine le corps entier de la loi naturelle. Nous y avons recours, non pas dans le sens indiqué par M. Cousin (Disc. du 22 avril 1844), mais en ce sens seulement que l'enseignement philosophique ne doit point contredire cette révélation. L'orateur suppose que nous voulons faire reposer la philosophie sur les dogmes catholiques; d'où il se hâte de tirer plusieurs conséquences aussi fausses que le fait erroné duquel il les déduit. Il est faux que, dans un cours

Digitized by Google

de philosophie chrétienne, dans les cours mêmes de nos Petits-Séminaires, on dépasse le programme tracé par M. Cousin lui-même, programme qui comprend les vérités universelles qui ont formé et forment encore la conscience du genre humain. Il prétend que ces vérités sont respectées dans les cours des colléges et des Facultés; nous prétendons le contraire, et nous n'en voulons d'autre preuve que l'autorité dont jouissent dans ces cours les livres et la personne de l'orateur. Il affirme que ces vérités y sont l'objet d'études sérieuses et développées; nous affirmons, en invoquant le témoignage de ceux qui ont suivi les cours des colléges, que des systèmes vides (1), des assertions problématiques, ou tout au moins des théories purement spéculatives, obtiennent une préférence marquée sur les vérités dont on proclame l'importance à la tribune et dont on parle fort peu dans la plupart des chaires. Qu'on lise plutôt les livres de M. Cousin lui-même et la plupart de ceux qui ont été composés depuis vingt ans. Tout le contraire est pratiqué dans l'enseignement de la philosophie chrétienne.

(1) « Pour rendre l'effet de ces paroles creuses nous ne trou-
» vons qu'une image toute matérielle, qu'on nous la per-
» mette en faveur de son exactitude : c'est la machine pneu-
» matique appliquée à la philosophie; on obtient le vide le
» plus complet. »

(*L'Ecole ecclectique et l'Ecole française*, p. 15.)

Digitized by Google

M. Cousin prétend avoir scrupuleusement examiné les cahiers des professeurs; nous le récusons, tout en rendant hommage à sa sincérité, comme un juge tout à la fois incompétent et prévenu. Il est incompétent. De qui tient-il son droit, lui qui conteste le nôtre? De l'État, nous répondra-t-il; comme si l'État pouvoit avoir sur les vérités universelles dont il est ici question, un enseignement philosophique qui ne fût éminemment renfermé dans l'enseignement chrétien, et même dans celui d'une religion, quelle qu'elle soit; comme si l'État pouvoit donner la mission d'enseigner *une religion purement intellectuelle et abstraite*. L'enseignement philosophique dont parle ici M. Cousin, ne seroit rien de plus. Si on en fait jamais une religion, elle sera beaucoup au-dessous de celle des théophilantropes, et pour la doctrine, et pour le culte qu'elle inventeroit afin de la rendre populaire. En 1802, M. Portalis a protesté au nom du Gouvernement contre cette folle pensée. (Disc. au corps lég. 15 germ. an x.) Il l'a repoussée avec d'autant plus de raison qu'elle n'a jamais existé, et qu'elle n'existera jamais chez aucun peuple. Nous récusons M. Cousin comme étant surtout un juge prévenu. Comment pourroit-il traiter sévèrement des erreurs qu'il enseignoit lui-même, il y a quelques années?

Il ne s'est pas borné à contredire la notion universelle que la révélation donne de Dieu; il a détruit cette révélation elle-même, en la réduisant à

Digitized by Google

une simple inspiration du génie (1). Est-ce là, ainsi qu'il le prétend dans son dernier discours, respecter la religion de la majorité des Français? N'est-ce pas contredire formellement, non pas seulement les dogmes particuliers à chaque culte, mais aussi la foi de l'Église catholique, et de toutes les sectes chrétiennes? n'est-ce pas en même temps priver de leur plus solide appui les vérités premières, fondemens de toutes les autres vérités? Elles trouvent, en effet, dans la révélation chrétienne et mosaïque, ainsi que dans la doctrine des philosophes chrétiens et catholiques, le développement le plus complet, l'exposition la plus exacte, l'expression la plus claire, l'enseignement le plus persuasif, les preuves tout à la fois les plus savantes et les plus populaires.

Concluons que les vérités considérées, soit par M. Cousin, soit par la commission de la noble chambre, comme partie essentielle d'un cours de philosophie, sont exposées, dans l'enseignement universitaire, au danger d'être passées sous silence, ou altérées, ou formellement contredites, ou privées de l'appui inébranlable que leur donne le christia-

(1) Cette erreur, qui est fondamentale, puisque le christianisme tout entier repose sur la révélation, est clairement renfermée dans le passage suivant : « La raison est le médiateur nécessaire entre Dieu et l'homme, le Verbe fait chair, homme à la fois et Dieu tout ensemble. » (Frag. phil. par M. Cousin, 3e édition.)

Digitized by Google

nisme. Il est certain d'ailleurs qu'elles sont les seules enseignées dans les cours d'une philosophie vraiment chrétienne ; l'enseignement des dogmes et des mystères révélés forme l'enseignement religieux donné à toutes les classes. Dans les grands séminaires il forme la théologie proprement dite; mais dans les cours de philosophie on ne dépasse point le programme tracé par M. Cousin. (Disc. du 22 avril.) Nous affirmons ce fait, d'abord comme notoire, et ensuite comme facile à prouver par la seule lecture des traités imprimés, adoptés pour nos écoles. Il n'est pas plus difficile de s'assurer que les vérités énumérées par M. Cousin, qui sont incontestablement les plus essentielles, occupent dans l'enseignement universitaire un espace tellement exigu, qu'elles y sont imperceptibles. Quoi qu'il en soit, si nous réclamons des écoles où l'enseignement de la foi catholique ait toute l'extension qu'il doit avoir, si nous désirons que cet enseignement ne soit contredit ni par une doctrine, ni par des exemples contraires, ni par l'indifférence des maîtres ; si nous réclamons toutes ces choses, non pour les imposer à ceux qui les repoussent, mais pour les offrir aux pères de famille qui les désirent, nous n'avons jamais pensé à en faire une partie intégrante de la philosophie. Sans accuser la bonne foi de qui que ce soit, nous avons droit de nous étonner qu'un conseiller de l'Université ait jamais pu ignorer que, si l'ensemble de l'éducation et de l'instruction de nos écoles est

Digitized by Google

exclusivement catholique, l'enseignement philosophique n'y change point de nature.

Mais si l'on y faisoit ce qui ne s'y est point fait depuis plusieurs siècles, si on mêloit la philosophie et la théologie dans un même cours, qui auroit le droit de se plaindre, puisque personne n'est contraint de le suivre? Nous seuls formons une plainte légitime, lorsque nous demandons qu'on ne nous impose pas un enseignement aussi contraire à la raison qu'à la foi, et aussi peu orthodoxe qu'il est peu philosophique. Il n'importe guère qu'il soit donné au nom de l'État. L'État, pas plus qu'une corporation, n'a le droit d'opprimer la conscience des catholiques : il a promis de la respecter, en promettant la liberté des cultes ; et avant cette promesse, il ne pouvoit aspirer à une semblable domination. Chose étrange ! il est des hommes qui veulent que nous soyons des fonctionnaires, c'est-à-dire des délégués du pouvoir. Il seroit naturel de penser que cette délégation, que nous sommes assurément bien éloignés de reconnoître, et disposés au contraire à repousser avec énergie, s'étend aussi bien à la doctrine qu'au culte. Mais, si l'on veut bien considérer les prétentions de ceux qui veulent un enseignement philosophique exclusivement délégué par l'État à un corps enseignant, on sera étonné des suites qui doit entraîner une telle concession.

En effet, tous nos dogmes, à l'exception des mystères, reposent tout à la fois sur la révélation

Digitized by Google

et sur des principes rationnels. Nous prouvons l'existence de Dieu, sa justice, sa providence, l'immortalité de l'ame, le libre arbitre, la vie future, ses peines et ses récompenses, en consultant les textes sacrés et en consultant les lumières de la plus saine raison. Nous devons, pour remplir la sainte mission que Dieu nous a donnée, être tout à la fois théologiens et philosophes, et sous ce double rapport nous devons poser des principes et développer des conséquences. Singulier partage, que celui où nous aurions à développer des conséquences, sans pouvoir remonter aux principes, pendant qu'une corporation retiendroit les principes sans pouvoir développer les conséquences. C'est là exactement ce que réclame M. Cousin, lorsqu'il prétend faire du cours élémentaire de philosophie une sorte de préparation évangélique à tous les cultes. Au lieu d'une préparation il fera une opposition aussi nuisible à la religion, que destructive de cette lumineuse, de cette grande philosophie qui a illustré la France du XVII^e^ siècle. Au lieu de marcher dans cette belle, dans cette large voie avec les plus beaux génies, nous nous traînerions à la suite de ces idéologues tant méprisés par Napoléon, ou à la suite de ces penseurs d'outre Rhin, que personne ne comprend, et qui ne se comprennent pas eux-mêmes.

Lorsqu'on suppose qu'une philosophie faite par un catholique sera catholique, que celle d'un protestant sera protestante, et que celle d'un juif

Digitized by Google

portera la couleur et le cachet particulier du judaïsme, on affirme d'abord un fait erroné, et on fait en outre une grave injure aux professeurs de l'Université. On affirme d'abord un fait erroné : si ces professeurs sont fidèles au symbole de leur culte, ils ne pourront contredire des vérités universelles qui en font partie, ni enseigner des dogmes particuliers qui n'entrent dans aucun cours de philosophie. Nous supposons des maîtres fidèles aux vérités universelles, que M. Cousin lui-même considère comme essentielles et fondamentales. Mais il est malheureusement vrai que les professeurs catholiques sont les seuls qui donnent généralement cette garantie, comme aussi ils sont les seuls qu'on voudroit exclure.

Nous disons en second lieu, qu'on fait une grave injure aux professeurs de l'Université. S'ils ne sont ni juifs, ni protestans, ni catholiques, que sont-ils donc? qu'on veuille bien nous le dire; que sont-ils, non pas en eux-mêmes, nous avons d'eux une trop bonne opinion pour faire cette supposition, mais que sont-ils dans la pensée de leur interprète? Ce sont des hommes respectueux pour tous les cultes, respect qui n'a jamais été que l'indifférence pour toutes les religions, et souvent la haine de la religion catholique.

Après avoir prouvé que l'enseignement philosophique n'a rien qui lui donne un caractère exclusif, que deviennent les conclusions suivantes, qu'on a la bonne foi de nous imputer, au moment

Digitized by Google

où nous protestons tous les jours, soit contre ces conclusions, soit contre leur principe? On conclut que des hommes qui demandent seulement à être libres, veulent le monopole. Si l'enseignement philosophique n'est plus universitaire, dès lors, nous fait-on dire, « il ne peut être donné qu'au nom de la » religion catholique, il ne peut être institué que par » elle, il ne peut être surveillé que par elle à tous ses » degrés. Il faut alors, pour être conséquent, remettre » au clergé la direction du concours d'agrégation en » ce qui concerne la philosophie; il faut lui remettre » l'enseignement philosophique de l'école normale » qui y prépare, etc. » (Discours du 22 avril.)

Dans cette argumentation, tout est également faux, principes et conséquences.

Répondrons-nous maintenant à la singulière prétention d'assurer l'unité nationale, et le patriotisme que M. Cousin appelle *la charité civile,* par l'enseignement philosophique, lorsque cet enseignement a été la vraie cause des mille systèmes qui divisent les esprits? Nous avons prouvé que lui seul avoit ébranlé la conviction des vérités qui servent de fondemens à toute société. Comment ce qui divise pourroit-il unir? Cet enseignement qui n'a jamais cessé d'être national dans nos écoles, a été tour à tour français, écossais et allemand, soit dans les cours des colléges et des facultés, soit dans les écrits de M. Cousin lui-même qui les dirige aujourd'hui.

L'unité en ce qui touche les vérités fondamen-

Digitized by Google

tales de cet enseignement existe partout, puisqu'elles sont universelles. Quand nous disons qu'elles sont universelles, nous devons ajouter, sauf les écoles où l'on enseigne les systèmes de quelques philosophes qui seuls ont le triste privilége de contredire la conscience du genre humain. Si nous réclamons la liberté d'enseignement, ce n'est point pour y porter l'anarchie, mais au contraire pour rétablir l'unité compromise par des sophistes, et qui sera sauvée, nous n'en doutons pas, par les pères de famille. Ils préféreront ce qui fait le fond de la raison humaine et le bon sens de tous les peuples, aux erreurs qui les compromettent. Ils aimeront mieux pour leurs enfans, une philosophie qui, en laissant à la raison toute sa puissance individuelle, lui apporte le secours puissant qu'elle ne possède jamais quand elle aspire à l'isolement et à une superbe indépendance. Ils n'hésiteront pas entre les doctrines qui compriment les mauvais penchans et celles qui les exaltent. Ainsi en a jugé le bon sens populaire par rapport aux Frères des écoles chrétiennes; ainsi en jugera le bon sens de la nation, par rapport à nos écoles. Elles auront, dans le deuxième degré d'instruction comme dans le premier, des écoles rivales; mais elles auront aussi le bonheur de dissiper peu à peu d'innombrables préjugés.

Notre philosophie, plus conforme à la nature de l'homme, est nécessairement la plus vraie. Il seroit étrange que la vérité philosophique fût en raison in-

Digitized by Google

verse de la réalité des choses. On ne revient pas de son étonnement, lorsqu'on entend un philosophe qui, désespérant de trouver l'unité philosophique, s'est borné à raconter les variations des philosophes, et à varier lui-même à plaisir, venir déclarer que l'Université, ou plutôt lui-même, puisqu'il dirige son enseignement, peut constituer cette unité, en faire la base de l'unité nationale et le principe d'union entre tous les cultes.

« Sans elle, ajoute-t-il, nous apprendrons, dès l'enfance, à nous fuir les uns les autres, à nous renfermer comme dans des camps différens, des prêtres à notre tête... Voilà l'abîme où nous conduit pas à pas l'insolente folie des adversaires de l'Université. »

Ce dernier trait, évidemment dirigé contre l'épiscopat et contre tous les catholiques qui réclament la liberté d'enseignement, est peu digne de la modération d'un philosophe; il est peu digne de son équité. Nous croyons l'avoir prouvé par ce que nous venons de dire, et nous pourrions le confirmer au besoin en invoquant l'exemple de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Amérique, de tous les pays civilisés où les luttes, quand il en existe, ont une autre cause que des questions philosophiques. Avant de nous donner des leçons si hautaines et si absurdes sur l'union des doctrines, il vaudroit mieux faire cesser l'anarchie des systèmes dans son propre camp et dans ses propres livres.

Nous ne parlons pas de l'avantage très-secon-

Digitized by Google

daire de relever l'enseignement philosophique par une belle forme littéraire, et d'embellir les matières les plus ardues par les charmes du style. Cet avantage, que nul ne possède mieux que M. Cousin, peut également servir à l'erreur et à la vérité.

Il en est un autre, précieux sans doute, celui de former l'intelligence des élèves à pratiquer les règles de la logique, c'est-à-dire, « cette escrime savante, » cette gymnastique qui donne à l'esprit de viriles habitudes, assouplit et fortifie ses ressorts, et en fait » un instrument plus puissant et plus sûr pour tous » les travaux de la pensée. » (Discours du 22 avril 1844.) Voilà un art dont on peut abuser sans doute, comme on abuse de tout dans le monde; mais il n'en a pas moins l'incontestable avantage d'avoir formé les esprits les plus sains et les plus vigoureux des trois derniers siècles. Nous désirerions seulement savoir si cet art, si long-temps dédaigné dans les cours des colléges, y est pratiqué aujourd'hui. Il l'a toujours été dans nos écoles de philosophie, malgré les moqueries et les sarcasmes des philosophes du dix-huitième siècle. S'il est rentré dans les institutions d'où on l'avoit si injustement banni, ce retour est bien récent. Dans tous les cas, sous ce rapport comme pour le fond des doctrines, on ne peut avoir un motif de restreindre la liberté en ce qui touche l'enseignement philosophique, puisque nous aurions plutôt des titres à une préférence.

Il n'est pas d'homme ayant fait des études pro-

Digitized by Google

fondes dans le droit, qui n'ait remarqué dans les auteurs, et éprouvé peut-être personnellement combien la méthode sévère de nos écoles étoit plus propre que sa rivale à former des esprits capables de lier fortement les idées, de découvrir et de démontrer promptement le sophisme. Quel est le logicien instruit qui n'ait remarqué combien le raisonnement est plus foible, la discussion moins lumineuse dans les écrivains qui se dévouent à la controverse, à la critique, à l'enseignement du droit et des sciences morales, lorsqu'ils n'ont pas été instruits d'après la méthode qui nous a valu les Bourdaloue, les Nicole, les Bossuet, et un grand nombre d'apologistes du christianisme, qui ne sont dédaignés aujourd'hui que par des intelligences trop peu formées au rude exercice de la pensée ?

Sous quelque rapport que nous envisagions les raisons alléguées pour donner une préférence à l'enseignement philosophique de l'Université, nous n'y trouvons que des prétextes.

Il y a quarante-deux ans que l'orateur du gouvernement proclamoit au sein du corps législatif, en présence d'une génération dont les regards avoient été frappés par tous les scandales d'une révolution impie, que nous devions au christianisme nos arts, leur perfectionnement, leurs chefs-d'œuvre, le progrès des lettres, des génies éminens dans l'éloquence, dans la poésie, dans les plus sublimes spéculations philosophiques. Nous ne demanderons pas aux systèmes philosophiques de notre époque

Digitized by Google

quels services ils ont rendus, où sont leurs titres de gloire; il nous suffira d'inviter tout esprit cultivé, tout homme qui a bien mérité de son pays, comme magistrat, comme législateur, comme propagateur des sciences physiques et mathématiques, comme habile critique ou comme savant philologue, à nous dire s'il a beaucoup appris ou retenu dans l'étude des divers systèmes philosophiques qui ont tour à tour prévalu dans les écoles. S'il lui étoit possible d'échanger ses connoissances contre le savoir des philosophes les plus célèbres de notre époque, feroit-il volontiers cet échange? Que reste-t-il donc d'exclusivement propre à l'enseignement philosophique de l'Université? Celui des autres écoles possède les mêmes avantages, et n'a pas les mêmes dangers.

La commission propose d'éviter ces dangers en renvoyant aux cours des Facultés toutes les questions qui peuvent les susciter : nous pensons qu'on ne peut les éviter dans les cours des colléges, parce que ces dangers tiennent autant à la disposition des professeurs qu'à la nature de leur instruction philosophique, et des questions portées et circonscrites dans le programme. Les erreurs sur Dieu, sur l'homme, sur le droit de l'un, sur les devoirs et les destinées de l'autre, peuvent être mêlées à toutes les questions de la logique, de la psycologie et de la théodicée. Les scandales les plus éclatans pourront être réprimés, si l'œil du Ministre et du conseil royal est continuellement ouvert. Les insinuations les plus dangereuses ne seront pas

Digitized by Google

même aperçues, les doctrines même les plus fausses seront peut-être réputées innocentes. Tout ce qui précède l'a suffisamment démontré. Le danger inévitable dans les cours élémentaires, loin de diminuer, doit au contraire devenir plus grand dans ceux des Facultés. Avec toutes les chances d'erreurs que nous avons signalées, il y en a d'autres qui tiennent à la position plus indépendante des professeurs, aux passions plus développées des élèves, et à l'absence de discipline dont ils sont affranchis. Où est donc le remède? Il n'est pas, comme on ne cesse de nous en supposer le désir, dans un droit exclusif accordé au clergé de diriger et de donner l'instruction philosophique. Il reconnoît son impuissance, non pas pour rendre ce service, mais pour le faire accepter. La disposition d'un grand nombre de familles à ne pas nous confier leurs enfans, que M. le ministre des affaires étrangères supposoit le 25 de ce mois à la tribune de la chambre des pairs, est un fait que nous ne discutons point; mais, s'il étoit vrai, il suffiroit, à défaut de toute autre preuve, pour repousser ce fantôme de monopole qu'on nous reproche toujours de vouloir saisir à notre profit.

Nous n'avons point à parler ici de l'enseignement des humanités. A la difficulté que nous venons de signaler, il faudroit joindre deux impossibilités qui nous sont propres : l'absence d'un personnel suffisant, et le manque de ressources matérielles. Il faudroit y joindre encore des impossibilités qui nous sont étrangères, impossibilités évidentes pour tous.

Digitized by Google

Les pouvoirs qui ont tant de peine à nous accorder la liberté, voudront-ils jamais nous accorder le monopole ? Et qui donc nous le donnera s'ils nous le refusent? A-t-on jamais appelé du nom de monopole une confiance librement accordée, une confiance donnée en dépit de mille calomnies. Nous protesterons contre ce grossier mensonge, autant de fois qu'on le répètera; nous ne cesserons de redire, qu'à nos yeux le monopole seroit un don funeste que nous repousserions si on nous proposoit d'en profiter, comme nous le repoussons aujourd'hui qu'on voudroit en faire une arme contre nous et contre la France.

Revenons à l'enseignement philosophique. Le premier remède au danger de cet enseignement seroit de n'employer, dans les établissemens de l'État, que des professeurs connus d'une manière certaine pour ne point s'écarter de la doctrine des auteurs que l'Université elle-même leur a assignés comme modèles; nous voulons parler de Bossuet, de Leibnitz, de Malebranche, de Pascal, de Fénelon, etc. etc.: ou, si cette certitude est pour lui trop difficile à acquérir, comme nous le croyons, de ne laisser subsister qu'un cours de logique réduit à l'exposition des règles du raisonnement et de la méthode. Le second remède consisteroit à donner une liberté telle que la réclament, avec tant d'instances, les catholiques et les évêques de France, en la soumettant aux nouvelles dispositions que viennent de proposer MM. le baron Séguier, le marquis de Bar-

Digitized by Google

thélemy, le comte Beugnot, le marquis de Gabriac, ou à des dispositions à peu près semblables. Dans ce double système, il y aura une double surveillance exercée, l'une par des supérieurs, l'autre par des rivaux. Les esprits assez téméraires pour s'isoler de la foi et de la conscience du genre humain, seront plus réservés, quand ils pourront craindre que cette insigne témérité ne soit connue des pères de famille qui alors obligeront leurs enfans à éviter un danger certain de séduction; qu'elle ne soit signalée par des professeurs qui, exercés à donner le même enseignement, seront mieux préparés à en démasquer les erreurs. L'histoire, non pas l'histoire accommodée aux besoins d'une mauvaise cause, mais l'histoire véridique et certaine, prouve que jamais il n'y a eu plus d'unanimité dans l'enseignement des vérités fondamentales qui font partie de toute bonne philosophie, que lorsqu'il y avoit plus de discussions sur des questions secondaires, et dont plusieurs seront éternellement livrées à la dispute des hommes.

Avons-nous besoin de déclarer, en terminant ces observations, qu'elles n'ont été dictées ni par aucun préjugé contre *l'éducation laïque, ni par des arrière-pensées, des souvenirs, des velléités, des tentatives de de ressaisir un pouvoir politique?* Ces dispositions qu'un très-habile orateur (1) déclare étrangères à la majorité du clergé, qu'il attribue à quelques-uns

(1) M. Guizot, ministre des affaires étrangères. Séance du 25 avril.

Digitized by Google

de ses membres, n'existent dans aucun. Pour le prouver, nous demandons, non pas qu'on leur suppose beaucoup d'abnégation d'eux-mêmes, mais la pénétration la plus vulgaire. Qui ne sait que, pour jouir de l'influence conquise par la voie de l'éducation, il faudroit ajourner cette jouissance, en supposant d'ailleurs un succès inespéré, au commencement du siècle prochain? Les gouvernemens seroient bien heureux, s'ils n'avoient à satisfaire que des ambitions aussi patientes. Ne sait-on pas, d'ailleurs, que de toutes les fonctions celle de l'enseignement est la moins ambitionnée, et que nous avons besoin de faire un appel au dévouement des prêtres les plus pieux pour les retenir dans nos Petits-Séminaires. Et l'on veut qu'ils pensent à trouver dans les futures écoles libres, je ne sais quelle fortune et quel pouvoir! On ne donne pas une explication plus vraie de nos instantes réclamations, en les attribuant à l'esprit de corps. Pourquoi voudroit-on que nous fussions plus émus par l'intérêt de successeurs que nous ne connoissons point, que par les grands intérêts de la religion, de la morale et de la société?

Terminons par une dernière réfléxion :

Tous les germes funestes, qui sont déposés au sein d'une nation, ne s'y développent pas sans doute avec la même facilité, avec la même énergie; tous les temps ne leur sont pas également favorables pour produire des maux manifestes à tous les regards; souvent ils n'ont d'autre puissance que de corrompre silencieusement, et une à une, les

Digitized by Google

consciences, jusqu'à ce que le corps social, qui conserve encore toutes les apparences de la vie, soit entièrement gâté au dedans, et finisse par tomber dans une effrayante dissolution.

Mais il arrive aussi que le triomphe des systèmes dans lesquels sont sapées les vérités essentielles à tout peuple qui aspire à un avenir, se manifestent par de subites catastrophes. Nous avons vu mourir en quelques années plusieurs théories qui avoient pour objet une réforme radicale de la société. Elles n'ont inspiré d'autre sentiment que celui qui s'attache à une conception hardie, ou à une tentative insensée ; mais le principe qui les a fait naître est encore vivant : ce principe est la souveraineté de la raison humaine, et celui d'une indépendance que l'accord des volontés a seul la puissance de limiter. Ce principe, que consacre un enseignement philosophique très-répandu, met toujours en opposition deux forces immenses, deux sources des vérités qui devroient au contraire être unies. Leur séparation a fait les sociétés païennes, et le malaise qui travaille les sociétés modernes. Si l'exclusion trop grande donnée à la raison a des inconvéniens que l'Église signale elle-même ; l'affoiblissement de la foi chrétienne, ou son asservissement aux conceptions variables et mobiles des écoles, offre d'immenses dangers.

Il est évident pour tous que là où le Bien immuable et les vérités éternelles devroient avoir la préférence, prédominent, au contraire, le Bien, le Vrai contingens et relatifs. Qu'il vienne maintenant une

Digitized by Google

de ces crises où toutes les mauvaises passions éclatent à la fois et sont habilement dirigées par une main puissante; à quels périls ne sera pas livrée la France? Nous avons souvent entendu louer l'école nouvelle d'avoir substitué au sensualisme de Condillac un spiritualisme élevé. Comme s'il suffisoit d'enseigner à l'homme qu'il n'est pas matière, pour l'enchaîner à de pénibles devoirs! Ce qu'il faut lui enseigner, c'est la loi qui les prescrit, l'autorité de cette loi, les droits de celui qui la donna, la sanction dont il l'a revêtue. L'orgueil de l'esprit n'est pas moins indomptable que des passions plus grossières; l'orgueil conduit d'ailleurs presque toujours à l'esclavage des sens.

On nous trompe quand on prétend que l'une de ces écoles est préférable à l'autre. L'école de M. de La Romiguière, disciple de Condillac, se défend du reproche de sensualisme, beaucoup mieux que sa rivale ne peut le faire du reproche d'avoir confondu l'erreur et la vérité, le bien et le mal, la fatalité et le libre arbitre. Les plus pénétrans regrettent amèrement, nous croyons en avoir la preuve, d'avoir cédé à l'entraînement de leurs présomptueuses innovations. Si d'autres leur succèdent, sinon avec plus de talent, du moins avec la constance dans les mauvaises voies et la perversité dans le cœur, que deviendrons-nous, que deviendra la France?

L'ambition de tout bon Français doit être de prévenir un tel danger, et nul ne le peut plus efficacement qu'une chambre où se trouvent réunies à de grandes lumières tant de modération et de sagesse.

Digitized by Google

824

RÉPONSE

AU

MÉMOIRE DE M. L'ARCHEVÊQUE

DE PARIS,

SUR L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE,

PAR

M. ADOLPHE GARNIER,

L'UN DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

PRIX : 50 CENTIMES.

PARIS.

JOUBERT, LIBRAIRE DE LA COUR DE CASSATION,

RUE DES GRÈS, 14, PRÈS LA SORBONNE.

1844

Digitized by Google

Digitized by Google

824

RÉPONSE

AU

MÉMOIRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

SUR L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE.

Digitized by Google

PARIS.—IMPRIMERIE DE FAIN ET THUNOT,
Rue Racine, 28, près de l'Odéon.

Digitized by Google

RÉPONSE

AU

MÉMOIRE DE M. L'ARCHEVÈQUE

DE PARIS,

SUR L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE,

PAR

M. ADOLPHE GARNIER,

L'UN DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

PARIS.

JOUBERT, LIBRAIRE DE LA COUR DE CASSATION,

RUE DES GRÈS, 14, PRÈS LA SORBONNE.

1844

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPONSE

AU

MÉMOIRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

SUR L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE.

M. l'archevêque de Paris vient de publier une nouvelle brochure, ayant pour titre : *Mémoire sur l'enseignement philosophique, adressé à la Chambre des pairs.* Cet écrit, qui recommence les anciens reproches contre la philosophie, et reproduit des textes déjà connus et discutés, ne renferme qu'une citation nouvelle, et cette citation me regarde.

Si je n'avais à donner que des explications personnelles, je ne prendrais pas la parole. Mon nom n'a pas été prononcé, et j'ai eu le bonheur de le voir échapper, jusqu'à présent, à ces tristes débats. Mais j'ai à défendre une cause publique : j'ai à fournir une preuve de plus de cette ardeur à trouver des fautes, de cette témérité de censure qui n'a épargné personne et s'est attaquée aux plus innocents.

M. l'archevêque prend le passage qu'il accuse, dans l'analyse qu'un journal a bien voulu faire d'une de mes leçons. Je pourrais m'étonner, d'abord, qu'un prélat chargé de prouver la vérité d'une religion qui repose sur le témoi-

Digitized by Google

gnage, fût assez peu sévère à l'égard des règles de la critique historique, pour s'appuyer sur un texte qui n'est pas signé de l'auteur mis en accusation, et qui, par conséquent, manque d'authenticité. Mais j'écarte cette raison, qui aurait suffi pour arrêter bien des juges; j'accepte la responsabilité du compte-rendu de ma leçon, et le public va prononcer.

Voici la citation faite par M. l'archevêque, page 9 de sa brochure :

« L'homme, en suivant la loi de son développement, traverse tous les degrés de la création et parcourt toute l'échelle des êtres. Du rang de simple minéral, il arrive à la dignité d'être moral et religieux..... Ce qui est l'homme aujourd'hui n'a été d'abord, en partie, qu'une certaine quantité d'éléments minéraux. »

Le public aura remarqué, dans cette citation, des points qui indiquent une lacune, et il se sera tenu en défiance. Voici maintenant la censure de M. l'archevêque :

« Nous ne ferons pas remarquer qu'un grossier athéisme affirme aussi que l'homme a commencé par être minéral, puisque le professeur repousse formellement l'athéisme. »

Je réponds que si les matérialistes ont enseigné la doctrine de la transformation des êtres, et ont supposé que le minéral peut, en vertu d'une simple évolution, passer dans une classe plus élevée et arriver jusqu'à celle des animaux raisonnables, ils n'ont pas dit que ce dernier progrès s'accomplît par l'addition d'une âme tout à fait distincte du corps. Cette addition renverse, en effet, le matérialisme et l'athéisme, qui en est la conséquence. Or, cette apparition

Digitized by Google

d'un nouvel être au milieu des éléments matériels, je la proclame justement dans le passage supprimé par M. l'archevêque. Voici le fragment tout entier :

« L'homme, en suivant la loi de son développement, traverse tous les degrés de la création et parcourt toute l'échelle des êtres. Du rang de simple minéral, il arrive à la dignité d'être moral et religieux. Sans nous occuper ici de savoir à quel moment *l'âme se joint au corps*, soit qu'elle l'anime seulement à l'époque de sa naissance, soit qu'elle préexiste à la réunion des éléments corporels, qu'elle travaille sans conscience à l'organisation de la matière, et qu'elle se construise, comme le disait un philosophe de la renaissance, un instrument propre à l'usage qu'elle en veut faire, *instrumentum suis usibus aptum*, ce qui est l'homme aujourd'hui n'a été d'abord, *en partie*, qu'une certaine quantité d'éléments minéraux. »

J'explique, comme on voit, de quelle manière l'homme, en suivant la loi de son développement, traverse tous les degrés de la *création*. Et ce mot de création aurait dû vous frapper, Monseigneur, car il suppose un créateur; il ne se trouve jamais sous la plume du matérialiste ou de l'athée, qui le remplace par le mot de *nature*. Je fais voir comment l'homme du rang de simple minéral arrive à la dignité d'être moral et religieux : c'est parce que *l'âme se joint au corps*. J'éclaircis ainsi cette dernière phrase : ce qui est l'homme aujourd'hui n'a été d'abord *en partie* qu'une certaine quantité d'éléments minéraux. *En partie!* c'est-à-dire dans sa partie matérielle, et non dans sa partie intellectuelle et morale. En d'autres termes, avant la création de

Digitized by Google

l'âme, l'homme n'était pas même un corps, mais une certaine quantité confuse d'éléments minéraux.

M. l'archevêque ajoute : « Mais n'est-il pas évident qu'un philosophe chrétien s'exprimerait autrement sur l'origine de l'homme, qu'il indiquerait, ou *supposerait* au moins l'action de Dieu? »

En disant que l'âme se joint au corps, évidemment je ne la fais pas sortir de la matière; et, à moins qu'elle ne se forge d'elle-même, spontanément, ce qui est absurde et n'a pas besoin d'être discuté, elle ne peut venir d'ailleurs que des mains du Créateur. Je *suppose* donc l'action de Dieu : c'est là l'induction la plus naturelle, celle qui frappe tous les yeux excepté ceux qui se ferment volontairement, celle qui devait se présenter à M. l'archevêque, surtout lorsqu'il lisait cette phrase, dix lignes au-dessous du fragment qu'il prenait la peine de copier : « Agrandissant de plus en plus la distance qui le sépare des animaux, l'homme a montré en lui l'intelligence et l'amour du vrai, du bien et du beau ; enfin, s'emparant de son dernier et de son plus grand privilége, il est arrivé à concevoir l'infini, l'Être immuable et éternel, tout-puissant, tout sage et tout bon. A cette pensée, il s'est senti profondément humilié de sa petitesse, et en même temps honoré de ce qu'il lui soit permis de concevoir l'éternité et l'immensité *du Créateur :* et il a été pénétré d'une vénération qui l'abaisse et qui l'élève tout à la fois. »

Comment avez-vous pu, Monseigneur, trouver quelque rapport entre de pareils sentiments et l'athéisme? En supposant même, ce que je nie, qu'une phrase de cette

Digitized by Google

analyse pût vous présenter quelque sens équivoque, c'est par l'ensemble d'un écrit que vous en devez juger la nature, et ce n'est pas sur six lignes, et mutilées de votre main, qu'il faut bâtir une nouvelle accusation contre la philosophie.

M. l'archevêque termine sa censure par ces mots : « Lorsque ensuite on vient protester qu'on n'est point contraire à la révélation, et qu'on est en parfait accord avec les évêques sur la morale naturelle telle que la conçoit l'honorable professeur, ne sommes-nous pas dispensés de discuter de semblables assertions ? »

Voici les passages auxquels M. l'archevêque fait allusion : « J'aurai pour but, dans ce cours, de mettre en lumière ce type de morale, cette règle de conduite que tout homme porte en lui-même et à l'aide de laquelle il réforme les actes désordonnés de ses passions, comme à l'aide de l'idéal géométrique il rectifie les formes grossières de la nature matérielle. Je m'efforcerai de montrer que notre règle n'est pas l'intérêt : s'il en était ainsi, il n'y aurait plus de sens dans les mots : estime, louange, honneur, récompense, pas plus que dans les mots : mépris, blâme, déshonneur, châtiment. Je montrerai que la règle ne peut pas être la loi positive; car d'où viendrait la loi écrite, s'il n'y avait pas de loi naturelle? Je montrerai enfin comment la morale révélée n'exclut pas la morale naturelle. Pour rassurer tous les esprits, je m'appuierai même sur les textes sacrés, et je ferai voir qu'ils ont toujours reconnu une conscience naturelle indiquant à l'homme le bien et le mal, avant que Dieu prît le soin d'en confirmer

Digitized by Google

les inspirations par sa parole expresse. « Le sang de ton frère crie vers moi, dit l'Éternel à Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ? » Et cependant il n'a pas encore commandé expressément d'épargner la vie de l'homme : c'est à Noé, après la sortie de l'arche, qu'il en donne pour la première fois le précepte. Sem et Japhet respectent la pudeur de leur père ; Pharaon et Abimélec expriment leur indignation pour l'adultère auquel Abraham les a exposés malgré eux, avant que Dieu ait fait écrire par Moïse des lois expresses sur le respect des mœurs et du mariage. Direz-vous qu'une révélation antérieure avait été faite au premier homme? Vous avez donc des textes sacrés que nous n'avons pas, ou bien vous tombez dans des interprétations arbitraires. Enfin S. Paul ne dit-il pas aux Romains : « Les nations qui n'ont pas reçu la loi font naturellement ce que la loi prescrit; ainsi ceux qui n'ont pas la loi sous les yeux sont à eux-mêmes leur loi, et ils seront punis ou récompensés d'après cette loi naturelle (Ép. aux Rom., ch. II)? » J'indique ensuite les principaux traits de cette morale naturelle, qui ont été tracés dès le temps de Socrate, et qui sont la tempérance et le courage, la justice, le dévouement et la piété. J'établis ailleurs que, suivant l'exemple donné par S. Justin, S. Clément d'Alexandrie, S. Augustin, S. Anselme, S. Thomas, Gerson, Bossuet, Malebranche, Fénélon, les évêques les plus éminents de nos jours admettent que la raison et la révélation ont certaines matières communes, telles que la distinction de l'âme et du corps, la connaissance du bien et du mal et l'existence de Dieu. Enfin je prends pour accordé que toutes les lumières de l'Église ont

Digitized by Google

montré qu'il y a une morale et une religion naturelles, et qu'en conséquence nous sommes d'accord sur ce point avec les chefs de l'Église. Vous vous dispensez, Monseigneur, de discuter de *semblables assertions*, que voulez-vous dire? Y a-t-il donc opposition entre le droit naturel et la révélation, ou les évêques ne croient-ils pas qu'il y ait une morale naturelle?

Chacun peut voir maintenant combien l'accusation de M. l'archevêque porte la trace de la précipitation, et décèle le désir impatient de trouver des coupables. Chacun peut voir avec quelle hâte on donne aux propositions les plus innocentes un semblant d'athéisme. Et ici se découvre un danger commun pour tous ceux qui écrivent ou qui parlent. C'est la philosophie qu'on attaque aujourd'hui : qu'elle périsse, ce sera demain le tour de l'histoire, après demain celui de la littérature. Je me trompe ; leur tour est déjà venu : elles sont aussi couchées sur la liste d'un trop célèbre inquisiteur. Qu'on prête l'oreille aux accusations du clergé, et l'on verra se dresser de toutes parts mille fantômes lugubres; le clergé élèvera des difficultés sur toutes choses, et verra des questions théologiques là où il n'y aura pas de théologie. J'en vais donner un exemple récent. Un professeur avait à s'expliquer sur l'origine du langage : le raisonnement le conduisit à penser que l'homme possède une faculté spéciale de produire des gestes et des sons, en y attachant une signification spontanée et que le langage est aussi naturel à l'homme que la pensée. Cette question n'est pas résolue d'une manière positive dans les livres sacrés, mais s'ils penchent pour une explication, c'est évidemment

Digitized by Google

pour celle que je viens de rapporter. Car il est dit au chapitre II de la *Genèse*, verset 19 : « Le Seigneur Dieu ayant donc formé de la terre tous les animaux terrestres et tous les oiseaux du ciel, il les amena devant Adam, afin qu'il vît comment il les appellerait, et le nom qu'Adam donna à chacun des animaux est son nom. » Adam est ici *le nomenclateur*, et il est clairement doué d'une faculté de donner des noms. Au chapitre XI, verset 7, lorsque Dieu prend la résolution de disperser les hommes, « Venez donc, dit-il, descendons en ce lieu et confondons tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. » Cette confusion peut s'opérer par des facultés différentes que Dieu départit aux différents peuples, et qui leur font produire des sons différens. Bien plus, le texte de la Bible n'est jamais pris à la lettre ; il est réputé susceptible d'interprétation ; les six jours de la création sont conçus aujourd'hui comme six époques ; l'ordre de s'arrêter, donné au soleil par Josué, est considéré comme ayant été exécuté par la terre ; les sept semaines de Daniel sont entendues comme sept semaines d'années. Or, les textes que nous avons cités sur l'origine du langage, peuvent se prêter même à la supposition que l'homme a inventé les langues non par une faculté spéciale, mais par le raisonnement ; car on n'indique pas de quel moyen se servit Adam pour trouver les noms des animaux ; ni en combien de temps, ni par quelles opérations intérieures de leur esprit Dieu fit produire aux hommes les langues qui les ont séparés. La gloire de Dieu n'est mêlée en rien dans cette question. Que l'homme agisse par le raisonnement ou par des facultés primitives,

Digitized by Google

c'est toujours de Dieu qu'il tient toutes choses, et par conséquent son esprit. Cependant, un écrivain qui n'est pas même ecclésiastique, a fait prévaloir, chez une partie du clergé, l'opinion que le langage a été révélé directement de Dieu à l'homme; et sur cette seule autorité, le professeur dont je parle a été accusé d'impiété en pleine classe, en face de ses élèves, et il a vu se former contre lui un orage auquel il a dû céder.

Le clergé catholique diffère de tous les autres : il ne dit pas qu'il essaye d'interpréter les intentions de la divinité, avec l'autorité que lui donnent ses mœurs, mais enfin suivant les faibles lumières de l'humanité. Il se présente comme l'*ambassadeur de Dieu* sur la terre et, quand il s'agit seulement d'écrire une simple brochure, il s'écrie hardiment : *Dieu le veut; il doit être obéi* (1). Le clergé ne peut donc pas s'arrêter, il est dominé par son principe. Hier, il demandait seulement le droit d'ouvrir des écoles sans prendre les grades de l'enseignement, et, à ce prix, il respectait la liberté des écoles de l'État. Aujourd'hui, la rivalité ne lui suffit plus; et il demande, en outre, que certaines mesures soient prises pour régler l'enseignement dans les écoles qu'il ne dirigera pas. Voici en quels termes M. l'archevêque exprime cette exigence nouvelle (2) :

« Revenons à l'enseignement philosophique; le premier remède au danger de cet enseignement serait de n'employer dans les établissements de l'État que des professeurs *connus, d'une manière certaine*, pour ne point s'écarter de la doc-

(1) Mémoire de M. l'archevêque, p. 1.
(2) *Ibid.*, p. 36.

Digitized by Google

trine des auteurs que l'université elle-même leur a assignés comme modèles; nous voulons parler de Bossuet, de Leibnitz, de Malebranche, de Pascal, de Fénélon, etc., etc.; ou, si cette certitude est pour lui trop difficile à acquérir, comme nous le croyons, de *ne laisser subsister qu'un cours de logique, réduit à l'exposition des règles du raisonnement et de la méthode.* Le second remède consisterait à donner une liberté telle que la réclament, avec tant d'instances, les catholiques et les évêques de France, en la soumettant aux nouvelles dispositions que viennent de proposer M. le baron Séguier, le marquis de Barthélemy, le comte Beugnot, le marquis de Gabriac, ou à des dispositions à peu près semblables. Dans ce double système, il y aura une *double surveillance* exercée, l'une par des *supérieurs*, l'autre par des *rivaux.* »

Ainsi, d'un côté, liberté entière des écoles ecclésiastiques dont le plus grand nombre, sous le nom de petits séminaires, seront dérobées à l'œil de l'État; de l'autre, surveillance sur les écoles publiques, ouvertes à tous les regards, et par conséquent à ceux du clergé, et où les professeurs seront *connus d'une manière certaine.* L'État ne pourra prescrire, ni surtout faire exécuter aucun ordre dans les écoles ecclésiastiques, pas même pour l'enseignement des *quatre articles*, cette charte de l'église du pays. Le clergé ordonnera dans les colléges de l'État: il aura fait réduire la philosophie à une partie de la logique, et l'on ne voit pas comment il n'obtiendrait pas d'autres victoires. Ce double système, fortement conçu, se résume en deux mots qui s'appliquent à des objets divers : licence et censure.

Digitized by Google

Ainsi se dévoilent peu à peu de nouvelles ambitions, M. de Montalembert a dressé le *manifeste catholique*; il ne s'agit plus de la liberté de l'enseignement, mais de la liberté ultramontaine; ce n'est plus à l'université qu'on s'attaque, c'est à l'église du pays. On ne veut plus seulement avoir des écoles particulières où personne ne mette la main, on veut mettre la main sur les écoles publiques, et pour commencer, on demande que la philosophie y soit abaissée à la logique, moins la question de la certitude.

Mais quelles sont donc ces études qu'on nous interdit? C'est la morale ou le traité des devoirs, la psychologie ou l'explication de la nature et des facultés de l'âme, c'est enfin, et surtout, la théodicée ou les vérités communes à toutes les religions. Et cependant M. l'archevêque reconnaît la compétence de la raison sur tous ces objets de la pensée humaine; lisez en effet ce passage : « (1) Nous ne disons pas, comme ils le supposent, que la raison soit impuissante à démontrer les vérités qui appartiennent à la religion et à la morale naturelle, nous disons justement le contraire. Nous avons condamné il y a quelques années, et nous condamnons encore, ceux qui professaient l'impuissance absolue de la raison; nous avons enseigné et nous enseignons encore qu'il n'y a pas de vérité qui ne repose en dernière analyse sur un assentiment intérieur, et que toutes celles qui forment la foi commune du genre humain, peuvent être acquises et *justifiées* à l'aide du raisonnement. »

Ce sont précisément ces vérités universelles, cette foi commune du genre humain qui composent le cours de phi-

(1) Mémoire cité, p. 20.

Digitized by Google

losophie, et que l'État doit faire enseigner. Aujourd'hui que les cultes sont divers, l'éducation commune, l'éducation du pays ne peut pas reposer sur un culte. Il faut que l'État ouvre ses écoles à toutes les religions ou qu'il fonde lui-même des écoles catholiques, des écoles protestantes, des écoles israélites, des écoles pour tous les cultes qui pourront un jour se former; c'est-à-dire qu'il brise l'unité du pays, qu'il fasse une France du nord et une France du midi, qu'il renonce à effacer les différences d'origine et de langage, qu'il laisse renaître l'esprit provincial et périr l'esprit français.

Si aucune religion ne peut aujourd'hui constituer l'éducation nationale, est-ce un motif pour rejeter de l'enseignement ces vérités qui, selon l'expression de M. l'archevêque lui-même, forment la foi commune du genre humain? les religions sont diverses aujourd'hui, mais la morale est uniforme. M. l'archevêque cite avec éloge (1) un fragment de Portalis où le *Traité des devoirs* de Cicéron est appelé un ouvrage *admirable*. Faut-il le retrancher de l'enseignement?

Mais il n'y a pas de morale possible sans la connaissance des passions qu'il faut dompter en soi-même et des intérêts légitimes qu'il faut respecter dans les autres. Cette connaissance, c'est la psychologie qui la donne, et M. l'archevêque proscrit la psychologie. Il permet un cours de logique réduit à l'exposition des règles du raisonnement et de la méthode; mais comment faire comprendre le raisonnement, si l'on ne peut parler du jugement, des facultés qui donnent les connaissances primitives, de celles qui

(1) Page 15.

Digitized by Google

saisissent la vérité, de celles qui conduisent à l'erreur? C'est encore la psychologie qui traite des facultés intellectuelles comme elle traite des passions, et la psychologie est interdite!

Enfin, comment enseigner la morale sans porter les yeux sur la sanction divine de la loi? Pratiquer la modération et le courage, et servir ses semblables sans penser à Dieu, c'est le stoïcisme de Zénon. Se résigner à la volonté de Dieu sans espérer une autre vie, c'est le stoïcisme d'Épictète. Veut-on nous faire rétrograder jusqu'à cette morale incomplète? Socrate, Platon et Cicéron ont osé parler de l'immortalité de l'âme et d'un Dieu qui récompense et qui punit, ne nous permettra-t-on pas la même audace? Ne sont-ce pas là de ces vérités qui *forment la foi commune du genre humain?* M. l'archevêque ne dit-il pas lui-même (1) : « Nous prouvons l'existence de Dieu, sa justice, sa providence, l'immortalité de l'âme, le libre arbitre, la vie future, ses peines et ses récompenses, en consultant les textes sacrés, et *en consultant les lumières de la plus saine raison.* » Et, parce que nous n'avons pas caractère pour expliquer les textes sacrés, perdons-nous le droit de consulter les lumières de la plus saine raison?

Les vérités religieuses enseignées par la philosophie sont les vérités communes à tous les cultes : elles ne contredisent aucune religion, elles les fortifient bien au contraire. M. l'archevêque nous l'a dit (2) : « Les vérités qui forment la foi commune du genre humain peuvent être acquises et

(1) Page 27.
(2) Page 20.

Digitized by Google

justifiées à l'aide du raisonnement. » Oui, *justifiées*, vous avez raison, Monseigneur. C'est en effet un besoin pour l'esprit de l'homme d'examiner si les vérités qu'il doit à la foi ne pourraient pas aussi s'acquérir et se *justifier* par la raison. Il se sent alors raffermi dans sa croyance et deux fois maître de son trésor. Cette justification, vous le dites vous-même, Monseigneur, ne peut pas s'acquérir pour toutes les parties de la foi. Mais s'il faut excepter « les mystères (1), » pourquoi envier à l'esprit humain la justification rationnelle des dogmes de l'existence de Dieu, de sa justice, de sa providence, de l'immortalité de l'âme, et des espérances d'une autre vie? Non, la religion naturelle enseignée par la philosophie ne peut ébranler les religions positives. Je l'ai vue souvent, au contraire, y ramener des âmes qui s'en éloignaient; et enfin, lorsque la foi positive avait entièrement péri, elle a relevé du sein des ruines la foi naturelle; elle a jeté la lumière dans d'affreuses ténèbres, rendu une règle à qui s'égarait et ranimé l'espérance dans un cœur dévasté. M. l'archevêque ne voudra pas ravir au malheureux qui se perd cette main qui le soutient sur l'abîme, et il ne répétera pas l'arrêt de Pascal, malade et dénaturé : « Ceux qui croient que le bien de l'homme est en la chair, et le mal en ce qui le détourne des plaisirs des sens, qu'ils s'en soûlent et qu'ils y meurent (2). »

L'État au surplus protesterait contre cette rigueur, et il préférerait encore la religion naturelle à l'athéisme.

(1) Page 26.
(2) *Pensées*, Paris, 1847, 2e il., p. 115.

Digitized by Google

« Mais, dit-on, règne-t-il une grande harmonie entre ceux qui ont discuté et qui discutent encore les dogmes de la religion naturelle (1) ? »

Les religions positives sont-elles plus d'accord entre elles? Dans le sein du catholicisme lui-même, la chrétienté n'a-t-elle pas été partagée longtemps entre deux papes rivaux ? N'a-t-on pas vu plus tard les querelles des partisans de Jansénius et des fauteurs de Molina, les luttes de Bossuet et de Fénélon, les querelles et presque les combats sur la tombe du diacre Pâris. Presque de nos jours, n'a-t-on pas entendu parler du schisme d'une petite Église? Et qui peut affirmer qu'il n'en existe pas une autre aujourd'hui? Tous les évêques sont-ils d'accord sur la théologie et sur la morale des jésuites? Sans descendre jusqu'à ces gens du peuple qui se croient catholiques et qui protestent les uns contre l'éternité des peines, les autres contre la damnation des réformés, ou celle des enfants morts sans baptême, ceux-ci contre l'obligation du jeûne, ceux-là contre l'abstinence de la chair au moins pour le dernier des deux jours de pénitence, peut-on parler sérieusement de l'orthodoxie de ces jeunes imaginations qui sont attirées à l'église par la poésie des hymnes, les soupirs de l'orgue, le chant des vierges, les parfums de l'encens et la pompe du sacrifice? N'en avez-vous pas entendu d'autres, qui ne repoussent pas le nom de néo-catholiques, qui donnent soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits des explications téméraires sur des mystères inexplicables, que l'Église défend d'expliquer, et transforment la trinité sainte en une allégorie platoni-

(1) Portalis, cité par M. l'archevêque, Mémoire, p. 15.

Digitized by Google

cienne? Ne sommes-nous pas étonnés enfin de compter deux Églises, l'Église gallicane et l'Église ultramontaine? Et, cependant, vous étendez sur toutes ces légions disparates le vaste manteau du catholicisme. Mais Dieu qui n'a rendu pareils, ni deux grains de sable sur le rivage des mers, ni deux feuilles dans les forêts, sait combien de diversités réelles se cachent sous cette apparente uniformité.

Cependant, direz-vous, on sait où trouver la regle dans l'église catholique; quiconque veut s'y plier ne la cherche pas longtemps.

Je le reconnais; mais, M. l'archevêque en convient lui-même, « l'histoire, non pas l'histoire accommodée aux besoins d'une mauvaise cause, mais l'histoire véridique et certaine, prouve que jamais il n'y a eu plus d'*unanimité dans l'enseignement des vérités fondamentales qui font partie de toute bonne philosophie*, que lorsqu'il y avait plus de discussions sur des questions secondaires, et dont plusieurs seront éternellement livrées à la dispute des hommes (1). »

Et en effet sur la distinction de l'âme et du corps, sur l'existence de Dieu, sur ses principaux attributs, sur la connaissance naturelle du bien et du mal, Descartes, Malebranche, Bossuet, Fénelon, en France, Leibnitz, en Allemagne, Clarke, en Angleterre, Reid, en Écosse, tous ces grands philosophes sont d'accord et composent comme une même famille dont les pensées et le langage sont semblables. L'État ne peut pas déshériter la jeunesse d'un pareil enseignement, et M. l'archevêque vient

(1) Mémoire, p. 37.

Digitized by Google

de le dire : « Ces vérités fondamentales font partie de toute bonne philosophie (1). »

Lorsqu'on a entendu M. l'archevêque condamner ceux qui professent l'impuissance absolue de la raison, et reconnaître qu'il n'y a pas de vérité qui ne repose en dernière analyse sur un assentiment intérieur (2), on s'étonne de le voir s'élever ensuite avec tant de vivacité contre le *professeur rationaliste*, comme il l'appelle, et s'écrier : « que ce dernier n'hésitera pas à donner à des élèves sans expérience le droit de refaire les lois éternelles qui régissent les sociétés humaines (3). » Mais M. l'archevêque a proclamé lui-même « l'unanimité dans l'enseignement des vérités fondamentales qui font partie de toute bonne philosophie (4). »

On s'étonne encore plus de ces paroles :

« Quand Bossuet parlait de ces mécréants dont on estime, disait-il, la rencontre funeste, quand Leibnitz affirmait en connaître qui seraient prêts à mettre le feu aux quatre coins du monde, et qu'il annonçait devoir l'y mettre un jour, il parlait de rationalistes moins éclairés par l'expérience, plus énergiques, plus ardents à faire l'application de leurs principes que les rationalistes que nous venons de citer ; mais les principes eux-mêmes n'étaient pas plus dangereux (5). » Vous parlez de mettre le feu aux quatre coins du monde ! N'avez-vous pas redouté, Monseigneur, qu'à ces paroles on ne vît se refléter sur les murs

(1) Mémoire, p. 37.
(2) *Ibid.*, p. 20.
(3) *Ibid.*, p. 14.
(4) *Ibid.*, p. 37.
(5) *Ibid.*, p. 17.

Digitized by Google

de l'église la lueur de ces bûchers qui se sont allumés tant de fois au nom de la religion, jamais au nom de la philosophie !

Mais vous reprochez aux rationalistes de ne pas joindre à l'autorité de la raison « celle de la révélation chrétienne et mosaïque (1), » c'est-à-dire que vous leur reprochez de ne pas faire de théologie. Cependant vous établissez vous-mêmes une distinction entre la philosophie et la théologie. « L'enseignement des dogmes et des mystères révélés, forme, dans les grands séminaires, la théologie proprement dite, mais dans les cours de philosophie, on ne dépasse pas le programme tracé par l'université (2). » Permettez-nous donc, Monseigneur, de faire ce que vous faites. Seulement comme les écoles de l'État s'ouvrent à toutes les religions, nous nous arrêterons au cours de philosophie, et nous laisserons les cours de théologie aux soins des cultes particuliers.

Au lieu de continuer la guerre contre la philosophie *dont* vous proclamez l'indépendance à l'égard de la théologie, reconnaissez, Monseigneur, les services que cette indépendance a rendus au clergé lui-même. Comparez les livres, les prédications et les mœurs des prêtres dans les pays où la philosophie est encore la servante de la théologie, et dans les pays où elle en a été séparée par l'émancipation cartésienne. La *nécessité* de *justifier*, comme vous le dites si excellemment vous-même, toutes les vérités devant la raison, a fortifié l'intelligence de nos prêtres, châtié leur

(1) Mémoire, p. 21.
(2) *Ibid.*, p. 25.

Digitized by Google

style, réglé leur méthode, épuré leurs sentiments, débarrassé enfin leur esprit de toutes les superstitions et ignorances qui pèsent sur le clergé, dans les contrées où la philosophie n'est pas libre.

Laissez donc à la philosophie son indépendance, Monseigneur, vous y êtes intéressé, et n'essayez pas de la réduire à un traité du raisonnement et de la méthode, c'est-à-dire, à un art de tirer des conséquences sans avoir posé de principes; n'en faites pas une sorte d'escrime dans le vide, ne la réduisez pas à l'état d'une horloge à laquelle on aurait laissé ses rouages après lui avoir enlevé son aiguille.

« Mais quelques professeurs se sont égarés, ils ont semé des doctrines pernicieuses. » Ne s'est-il jamais produit d'hérésie dans l'Église, Monseigneur, et a-t-on pour cela interdit la prédication? Eh quoi! huit ou dix professeurs ont encouru votre censure; et encore par deux ou trois passages perdus dans une infinité de volumes et de leçons. Pour réparer si peu de mal vous avez 70,000 prêtres, et au moins 40,000 Églises. Qu'il se glisse une erreur dans l'auditoire étroit d'une école, aussitôt 40,000 prédicateurs peuvent monter en chaire en même temps, d'un bout du royaume à l'autre pour rétablir la vérité! et vous demandez plus encore!

Vous êtes opprimés, dites-vous, vous réclamez pour les pères de famille la liberté de ne pas faire suivre à leurs enfants l'enseignement empesté des colléges; mais, sans compter les ecclésiastiques qui dirigent des établissements de l'État ou occupent des chaires de philosophie, le clergé

Digitized by Google

tient aujourd'hui en France cent-vingt pensions, quarante institutions, dix-sept établissements de plein exercice, qui préparent directement les élèves aux épreuves du baccalauréat. Il est difficile de croire que ces dix-sept établissements, dont le nombre égale à peu près la moitié des colléges royaux, et qui sont loin d'être tous remplis, ne puissent pas suffire au vœu des familles. Avec le temps, ces établissements peuvent se multiplier encore, et le clergé ne peut sérieusement penser qu'il soit toujours incapable de prendre les grades nécessaires, ou que l'université soit décidée à les lui refuser injustement. Non, le clergé veut un changement plus prompt et plus général, c'est-à-dire une révolution. S'il obtient la liberté d'ouvrir des écoles de plein exercice sans professeurs gradués, ces écoles couvriront en un instant tout le territoire, et comme la constitution économique de ces établissements leur permettra d'offrir l'enseignement à peu de frais, les familles seront attirées au moins par cet appât, et l'État verra déserter la plupart de ses propres écoles. Le clergé ne peut s'arrêter, son principe le domine : hors de l'Église, point de salut; tel est donc le progrès auquel il veut inévitablement parvenir : 1° liberté illimitée pour lui-même et pour ses écoles; 2° censure pour les écoles de l'État; 3° fermeture de ces établissements.

Mais l'État considère que la religion catholique n'est pas la seule religion du pays, et qu'il doit donner une éducation commune. Le prêtre est destiné au service des autels, comme le juge à la distribution de la justice et le soldat à la défense de la patrie. Laissez à chacun la liberté d'agir

Digitized by Google

sans limites, chacun voudra faire la société à son image : le général n'occupera les citoyens que du maniement des armes, le médecin subordonnera même les sentiments du cœur à l'hygiène, le moraliste sacrifiera le corps à l'âme, le prêtre substituera aux travaux nécessaires les cérémonies sacrées, il fera dire au peuple, comme du temps de La Fontaine :

« On nous ruine en fêtes. »

Et vous voyez que déjà le clergé réclame contre le concordat.

L'État doit protéger tous les intérêts et faire remplir tous les devoirs; il a besoin de laboureurs, d'ouvriers, de soldats, d'instituteurs, de juges, et non pas seulement de lévites; et il se rappelle avec effroi que l'empire grec, lorsqu'il était à grands coups ébranlé par les barbares, languissait oisivement occupé d'une question de théologie. Il est indispensable de renfermer le culte dans de justes bornes ; il ne faut pas, qu'en dehors du sacerdoce se reforment ces congrégations stériles et mendiantes dont le seul ministère, disaient-elles, était de servir Dieu sans servir les hommes. Il ne faut pas surtout laisser reparaître cet Ordre remuant qui, au lieu d'attendre le fidèle au sanctuaire, comme le juge attend le peuple au tribunal, s'insinue dans l'intérieur des maisons, s'interpose entre le père et le fils, le maître et le serviteur, l'époux et l'épouse; se glisse entre les ressorts de l'administration publique, se faisant tout à tous, obséquieux, commode, abaissant la morale, et, pour faire passer Dieu par toutes les portes, le faisant humble et

Digitized by Google

petit; facile pour les sentiments intimes, mais exigeant pour les démonstrations extérieures; relâché sur le fond, mais sévère sur le masque; peu soucieux des choses s'il arrache les mots; abandonnant les cœurs pourvu qu'il obtienne les actes, de ces actes qui font les affaires de l'Ordre, sinon celles de la religion.

L'État ne doit connaître que le sacerdoce, celui qui dessert les autels, qui reçoit le peuple à l'église et qui l'introduit auprès de Dieu. Mais l'État ne peut lui confier l'éducation publique, pas plus qu'à la magistrature ou à l'armée. Il doit maintenir chacun dans son rang sans laisser aucune des grandes institutions sociales usurper la place des autres. Autrefois le clergé se mêlait à l'université et aussi à la magistrature; on a même vu des évêques commander des armées, tel que le cardinal de Richelieu, qui fut de plus intendant de la navigation. Qui ne serait étonné aujourd'hui et scandalisé de voir des prêtres sur les siéges des cours royales ou à la tête des régiments? L'enseignement des sciences et des arts a sa dignité sans doute, mais combien n'est-elle pas inférieure à celle de la religion! Le clergé a quitté la flotte, l'armée, le parlement et l'administration politique. Qu'il laisse libres aussi les écoles de l'État. La défense du pays, la distribution de la justice, l'administration des intérêts matériels, la diffusion des sciences et des arts, l'enseignement de la religion, voilà les devoirs que l'État doit faire remplir sans en trahir aucun, et sans en laisser aucun empiéter sur les autres. Dans les États purement militaires, l'agriculture et l'industrie languissent, les sciences et les arts sont peu cultivés et l'intelligence s'abaisse. En est-il

Digitized by Google

autrement dans les États exclusivement religieux? Il n'y a de salut pour un pays que dans l'harmonie de toutes ses forces, dans le déploiement de tous ses principes de vie : il ne faut sacrifier ni l'industrie à la guerre, ni l'indépendance du pays au commerce, ni l'hygiène aux beaux-arts, ni le beau à l'utile, ni la religion à la philosophie, ni la culture des sciences au service des autels.

FIN.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN ET THUNOT,
IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE,
Rue Racine, 28, près de l'Odéon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google